DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

Délibération n°2026.11.188.B
Demande de subventions au titre du label national Pays d'Art et d'Histoire

LE DIX NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 novembre 2026
Secrétaire de Séance: Michel GOMEZ

Membres en exercice: **29**
Nombre de présents: **21**
Nombre de pouvoirs: **7**
Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Gérard DESAPHY, François ELIE, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Xavier BONNEFONT à Isabelle MOUFFLET, Maud FOURRIER à Thierry BOUILLEAU, Hélène GINGAST à Calixte ROCHETEAU, Stéphanie MARCHAND à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Luc MARTIAL à Michaël LAVILLE, Pascal MONIER à François ELIE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Gérard DESAPHY,

Excusé(s): Yannick PERONNET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261119-2026_11_188B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026
Publication : 26/11/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°2026.11.188.B

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU LABEL NATIONAL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès aux services : culture
ODD 4 : Parcours éducatifs de qualité, éducation au développement durable
ODD 5 : Politiques d'éducation prônant l'égalité
ODD 10 : politiques publiques d'égalité aux ressources culturelles
ODD 11 : Préservation du patrimoine

Le service Pays d'art et d'histoire, attaché à la direction de la Culture au sein de la direction générale adjointe Cohésion territoriale et appui aux communes, est chargé de mettre en œuvre la convention décennale Pays d'art et d'histoire sur les 38 communes du territoire.

Les actions proposées répondent aux 5 axes de cette convention :

- favoriser l'appropriation des patrimoines et de l'architecture par les publics fragilisés et éloignés de l'offre du Pays d'art et d'histoire ;
- contribuer à la préservation des patrimoines et du cadre de vie ;
- encourager la création d'un urbanisme et d'une architecture de qualité ;
- enrichir la connaissance patrimoniale et architecturale du territoire à travers la recherche scientifique ;
- travailler à la création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

Pour mener à bien les projets envisagés pour l'année 2027, GrandAngoulême souhaite solliciter toutes les subventions mobilisables de la part des partenaires institutionnels - département de la Charente, région Nouvelle-Aquitaine et Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC) – pour un montant total de 51 825 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261119-2026_11_188B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026
Publication : 26/11/2026

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Programme d'activités	26 580 €	Subvention Département	4 750 €
RH	274 811 €	Subvention Région	10 000 €
		Subvention DRAC-CRMH-Trésor	37 075 €
		Billetterie visites (dont visites du Trésor)	35 000 €
		Auto-financement	214 566 €
TOTAL	**301 391 €**	**TOTAL**	**301 191 €**

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de la région Nouvelle-Aquitaine, du département de la Charente et de l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine (DRAC).

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 28 **Contre :** 0 **Abstention :** 0 **Non votant :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261119-2026_11_188B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026
Publication : 26/11/2026